

Comprendre le conflit sévère de séparation

Et si on tenait compte du
contexte?

Catherine Turbide, doctorante

École de service social, Université Laval

Marie-Christine Saint-Jacques, professeure titulaire

École de service social, Université Laval

Présentation dans le cadre du colloque

Séparation parentale, recomposition familiale : enjeux contemporains

ACFAS, 9 mai 2017

Cette recherche est financée par le Conseil de
recherches en sciences humaines du Canada



Social Sciences and Humanities
Research Council of Canada

Conseil de recherches en
sciences humaines du Canada

Canada

Plan de la présentation

1. Le conflit sévère de séparation : définition
2. Regard sur deux caractéristiques du conflit sévère de séparation :
 - *Le recours répété aux services : le cas des fausses allégations*
 - *Les comportements violents : CSS distinct ou non de la violence conjugale?*
3. L'importance du contexte pour comprendre le conflit sévère de séparation

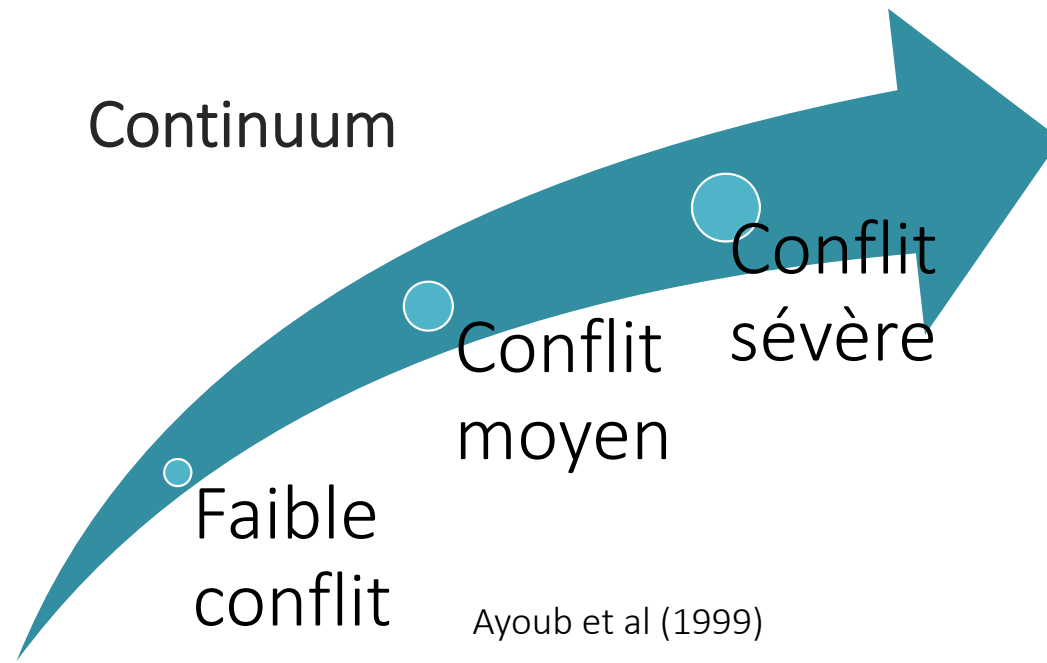
1. Qu'est-ce qu'un conflit sévère de séparation?

Parents en processus de rupture qui vivent des conflits dont la **nature**, la **durée** et l'**intensité** ont un **impact**, observable ou supposé, sur l'enfant.
(Godbout et Turbide, 2017)

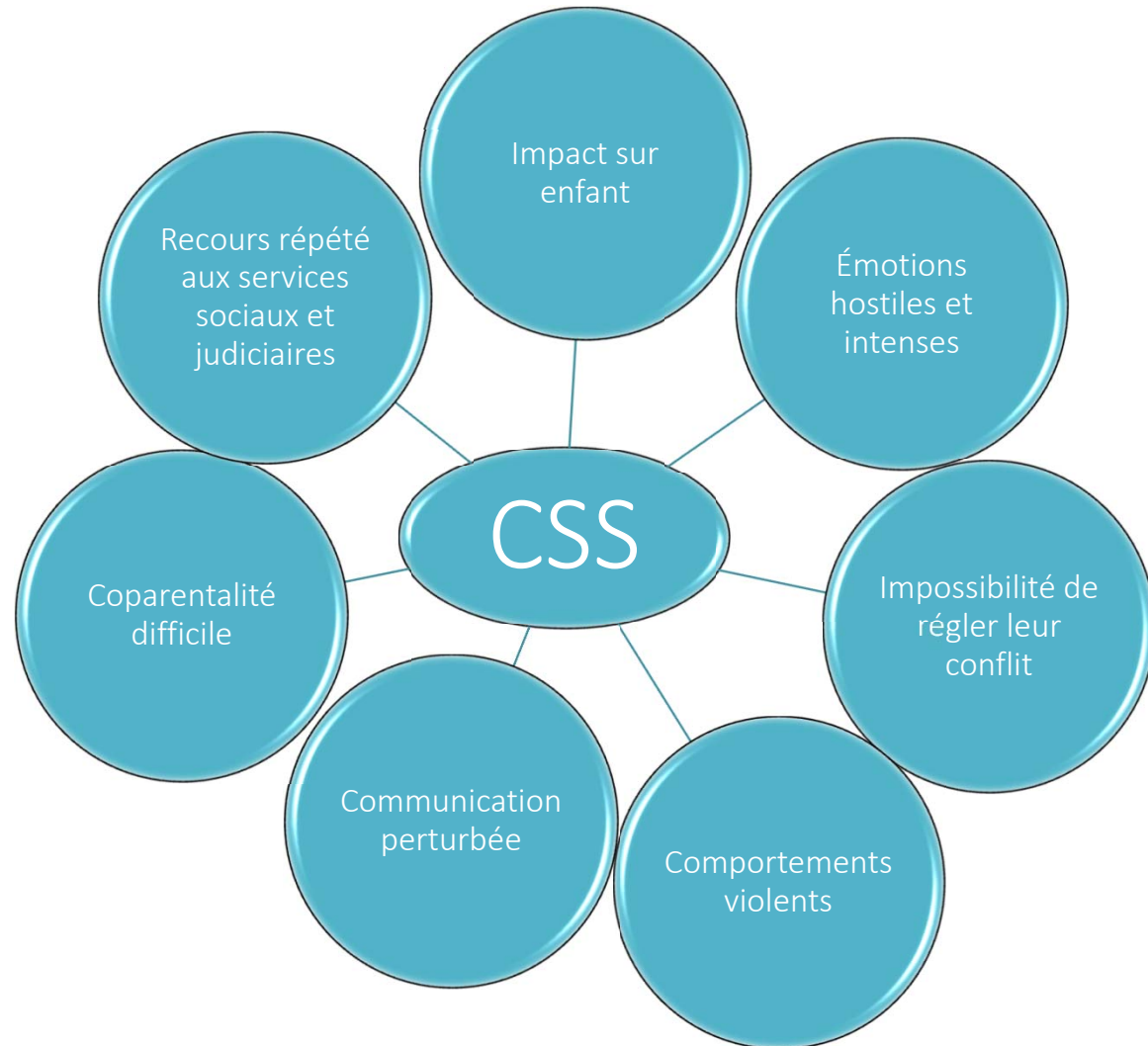


Le conflit sévère de séparation

Comment est-il décrit dans la littérature scientifique?



Les caractéristiques du conflit sévère de séparation (CSS)



Définition

Constats :

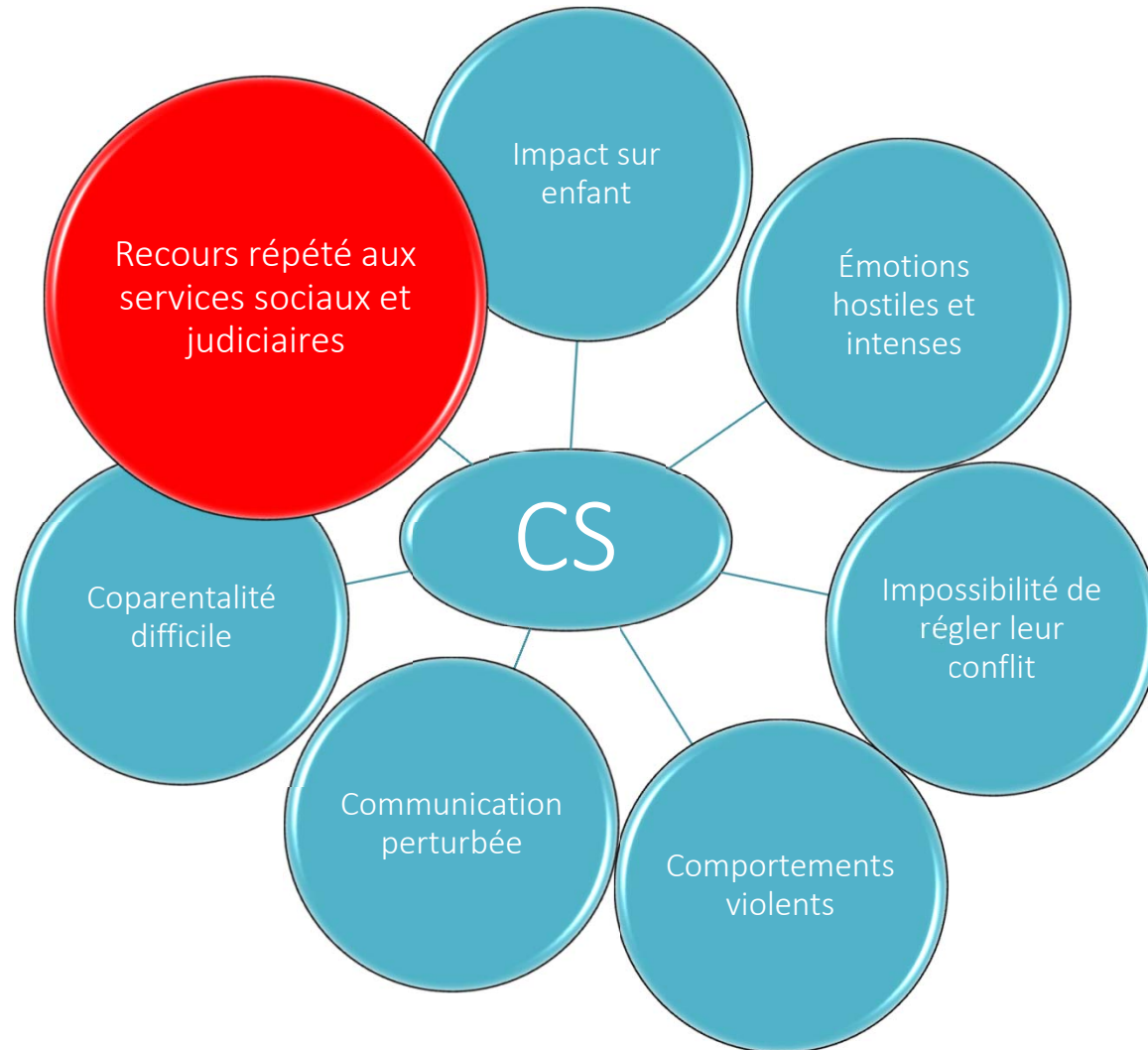
- Deux niveaux pour une même caractéristique
- Une caractéristique peut être à la fois un indicateur, mais aussi une conséquence
- Les listes proposées par les auteurs ne sont pas exclusives

Un terme «parapluie»...

Le conflit sévère de séparation

Regard sur deux caractéristiques

1- Le cas des fausses allégations

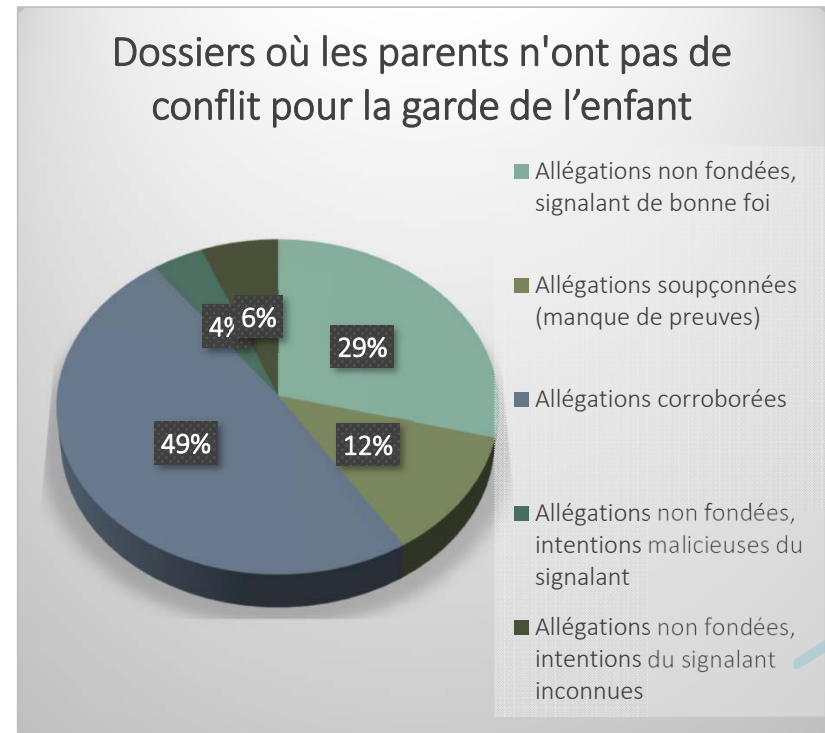
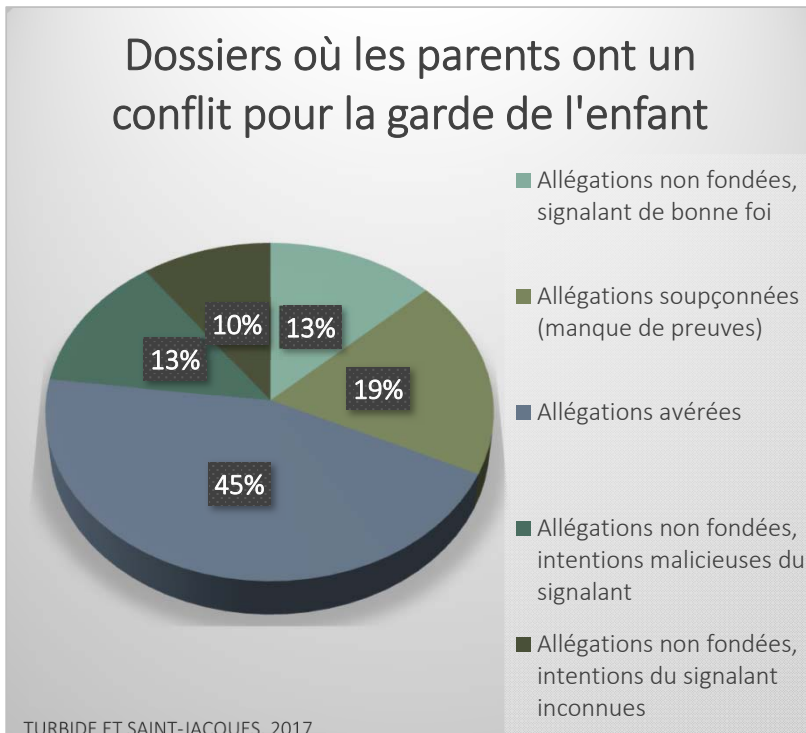


1-le recours répété aux services : le cas des fausses allégations

Les parents en conflit sévère de séparation ont-ils tendance à formuler de fausses allégations pour atteindre l'autre parent?

1-le recours répété aux services : le cas des fausses allégations (les faits)

CONCLUSIONS DES SERVICES DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE QUANT À LA VÉRACITÉ DES FAITS ET L'INTENTION DU SIGNALANT (SAINI, 2013)



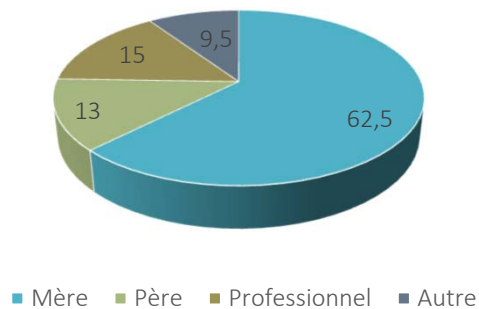
1-le recours répété aux services : le cas des fausses allégations (prémisse)

Une stratégie surtout utilisée par les mères ?

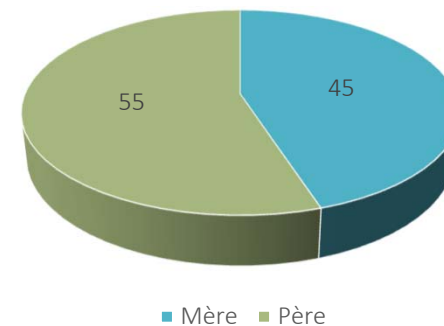
1-le recours répété aux services : le cas des fausses allégations (les faits)

PROPORTION DE DOSSIERS DE LA COUR DE LA FAMILLE AUSTRALIENNE, OÙ L'ON RETROUVE DES ALLÉGATIONS DE MALTRAITANCE ENVERS L'ENFANT, SELON LA PERSONNE À L'ORIGINE DU SIGNALEMENT (BROWN, 2003)

Dossiers où les allégations ont été corroborées par l'évaluation du DPJ
(N=100)



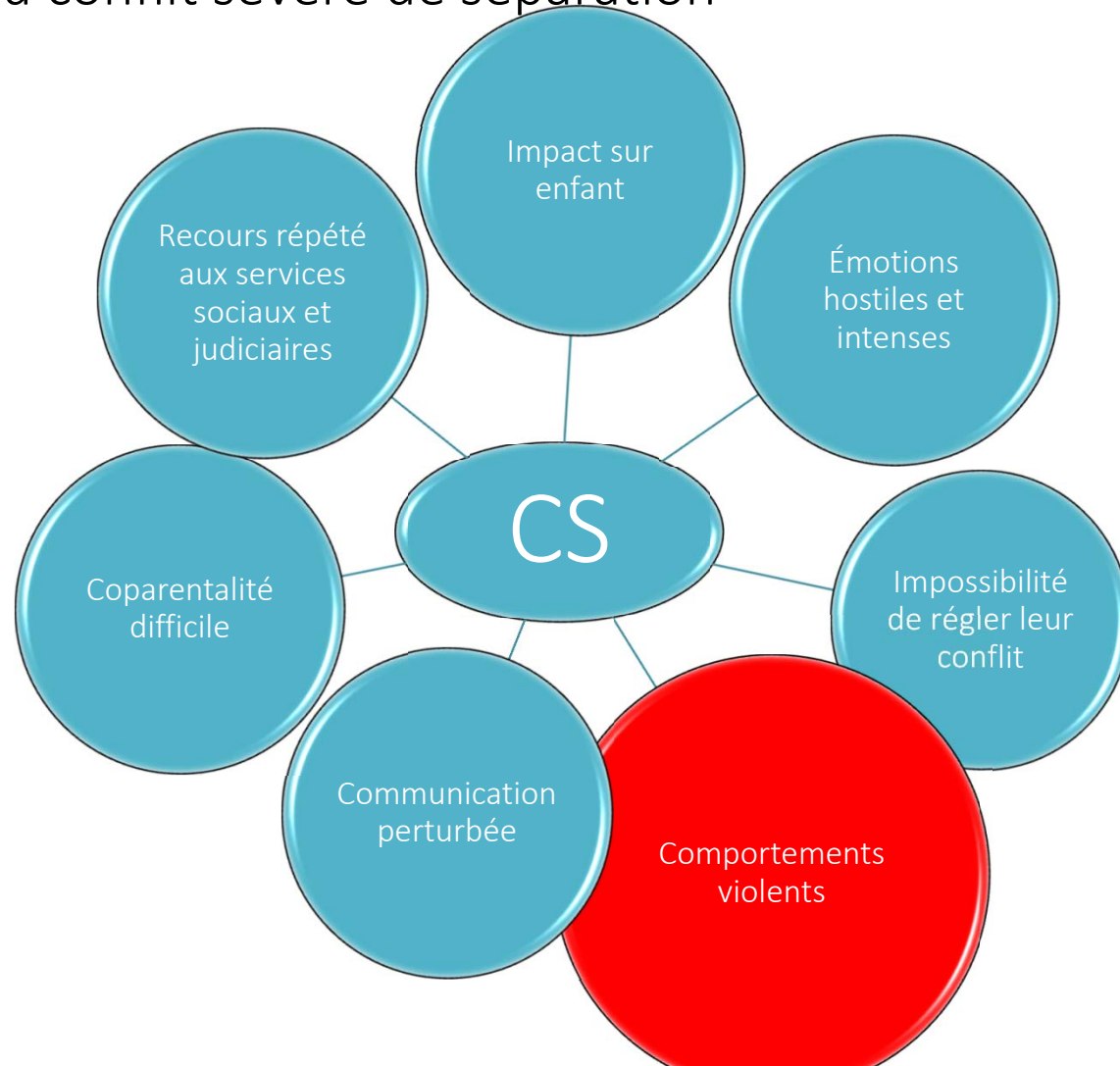
Dossiers où les allégations n'ont pas été corroborées par le DPJ
(N=11)



1-le recours répété aux services : le cas des fausses allégations

Donc, pour une majorité de parents, signaler serait davantage un moyen pour **protéger** l'enfant plutôt que pour attaquer l'autre parent

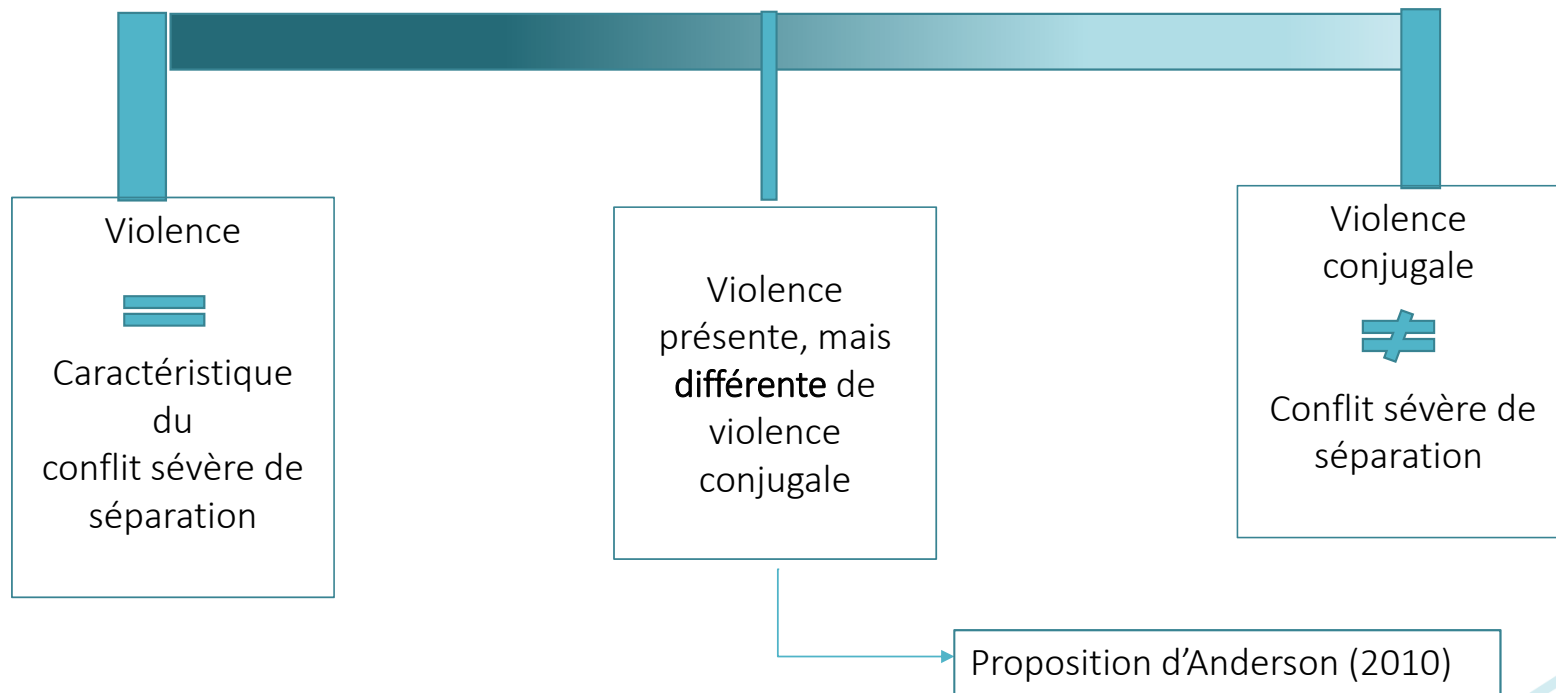
Les caractéristiques du conflit sévère de séparation



2-les comportements violents

Le conflit sévère de séparation est-il ou non un phénomène distinct de la violence conjugale ?

2-Conflit sévère de séparation : distinct ou non de la violence conjugale ?



2-Conflit sévère de séparation : distinct ou non de la violence conjugale ?

La proposition d'Anderson (2010)

S'appuie sur la typologie de la violence conjugale de Johnson (1995) et Johnson et Ferraro (2000)

Terrorisme intime versus violence situationnelle

2-Conflit sévère de séparation : distinct ou non de la violence conjugale ?

La proposition d'Anderson (2010) :

- Tient compte des actes de violence observés dans les conflits sévères de séparation dans certaines recherches (Brown, 2003; Deljavan et al., 2016; Fauteux, 2013; Saini et al., 2013)
- Reconnaît l'existence des situations où il y a des inégalités de pouvoir

Mais...

Attention : violence dans CS n'est pas < sévère que dans VC

La typologie de Johnson a évolué depuis les dernières années

2-Conflit sévère de séparation : distinct ou non de la violence conjugale ?

Est-il possible que certaines situations soient considérées comme une incapacité des parents à trouver un terrain d'entente alors qu'on se retrouve davantage face à une situation de violence conjugale ?

Conclusion

- Encore très peu d'études
- Beaucoup de variabilité dans le construit
- Outils limités pour mesurer le conflit
- Échantillons variables (Cours supérieur (ou chambre de la famille) vs services de protection de la jeunesse)

Pourtant enjeux cliniques et scientifiques importants

Comprendre le conflit sévère de séparation

Et si on l'analysait sous l'angle du contexte?

Le CSS placé dans son contexte

- Beaucoup de ressources mobilisées dans les services sociaux et judiciaires
- On met beaucoup l'accent sur :
 - *Incapacité à résoudre leur conflit*
 - *L'impact de leurs comportements sur l'enfant*

Le conflit sévère placé dans son contexte

(Cashmore et Parkinson, 2011)

Le partage du temps parental

Inquiétudes pour l'enfant

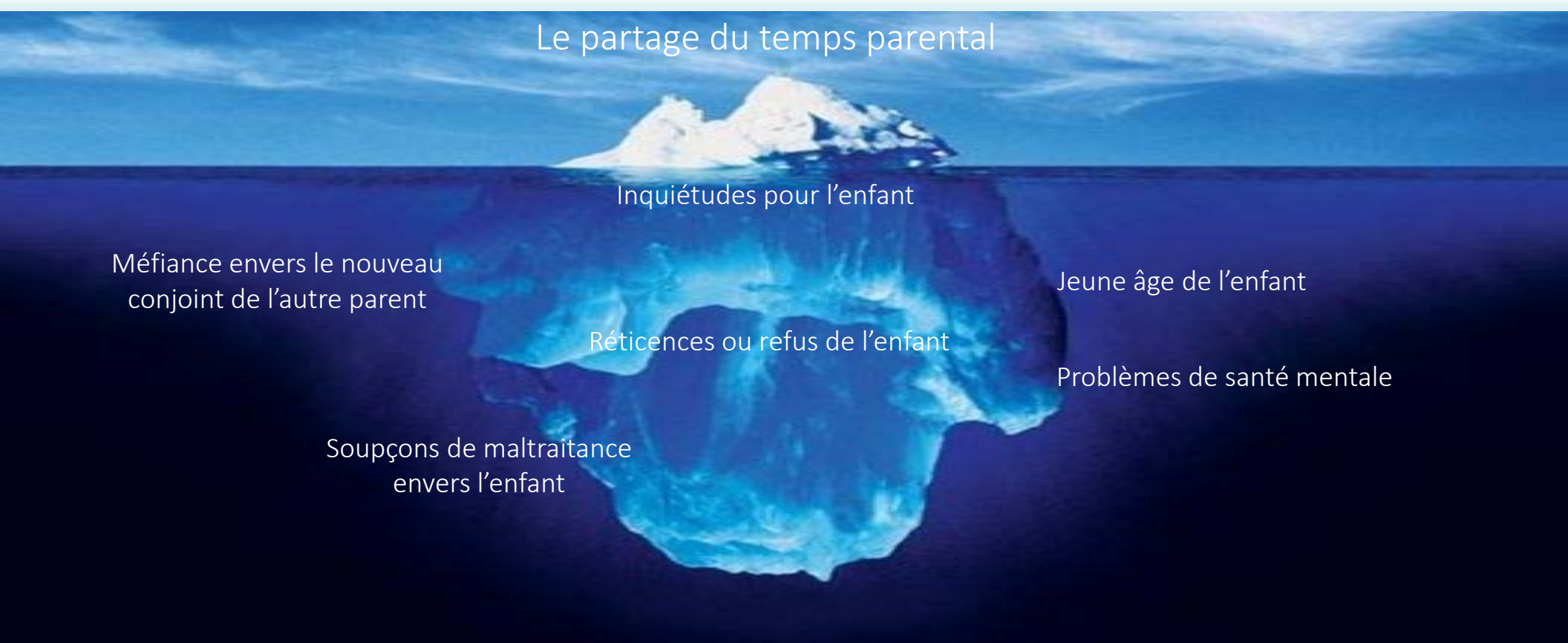
Méfiance envers le nouveau
conjoint de l'autre parent

Jeune âge de l'enfant

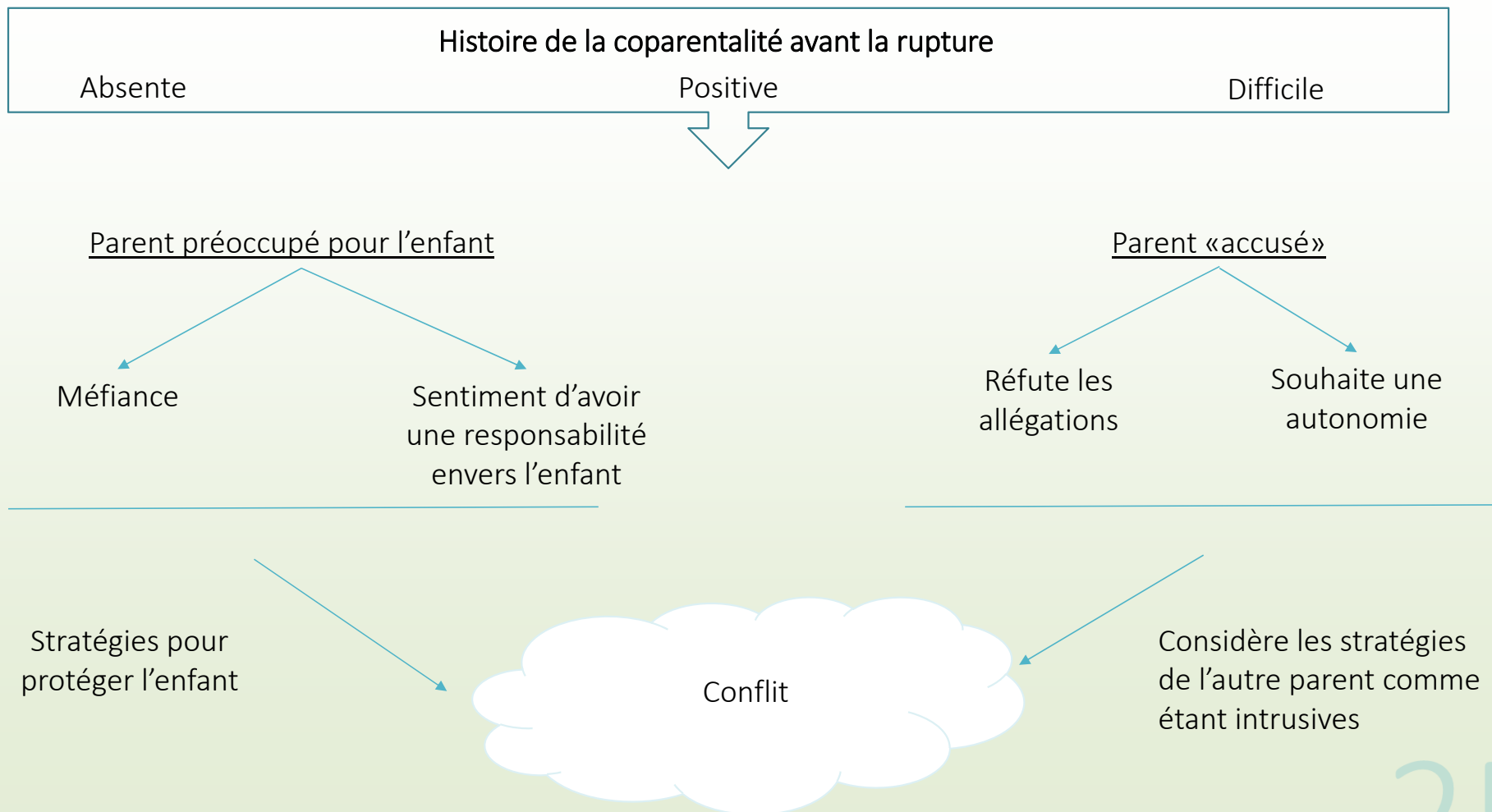
Réticences ou refus de l'enfant

Problèmes de santé mentale

Soupçons de maltraitance
envers l'enfant



Le contexte : les motifs du CS (Jevne et Andenæs, 2015).



Le contexte du CSS : Qu'est-ce qui amène ces parents à éprouver un tel degré d'acrimonie entre eux?

Quelques éléments :

- Des évènements marquants de leur histoire conjugale? (ex : de la violence)
- Une histoire de coparentalité difficile ?
- Le contexte dans lequel s'est déroulé la rupture?
- Le sentiment de se faire usurper son lien avec son enfant?

Il manque encore de recherches pour se faire un idée précise...

Merci !